

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 9 (1895)

Artikel: Généalogies et chroniques de famille

Autor: Grellet, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grand péril vous transporter dans cette Eglise, qui est *in partibus infidelium*, ni y résider en personne... nous consentons à ce que vous ne vous y rendiez pas et nous vous accordons, après que vous aurez reçu la consécration épiscopale, d'en exercer le pouvoir dans le diocèse de Coire, quand vous en serez requis par le titulaire et qu'il vous en accordera la permission, etc. »

Le nom de cet évêque de Troie, *in partibus*, figure, à ce que M. F. Jecklin, archiviste à Coire, a bien voulu nous communiquer, dans plusieurs actes. Ainsi, le 25 novembre 1491, il consacre l'église paroissiale d'Igels en l'honneur de Notre-Dame; le 18 octobre 1495, celle de Jomils en l'honneur de Saint-Nicolas.

Quant au nom de *Beniwalt* nous supposons qu'il repose soit sur une erreur de la chancellerie romaine, soit sur une lecture fautive de l'auteur du *Bullarium*. M. Jecklin, en effet, lui donne le nom de *Brennwald*, et il est à remarquer que cette orthographe se rapporte parfaitement à l'écusson de notre ex-libris qui représente une forêt ardente (*brenn-wald*) et constituerait ainsi des armes parlantes, dont nous ignorons les émaux. Les lettres I M A dont les trois arbres sont chargés, sont sans doute une adjonction personnelle de l'évêque, représentant les initiales des trois noms Jésus, Maria, Anna, qui figurent dans l'invocation placée en tête de l'ex-libris.

Des familles Brennwald se retrouvent encore dans plusieurs régions de la Suisse orientale. D'après le *Bullarium* l'évêque de Troie serait originaire de *Walestat*. Quelque lecteur des Archives saura peut-être nous dire s'il s'agit ici de Waldstatt dans le canton d'Appenzell, ou de Wallenstadt dans celui de St-Gall et si les armes de quelque famille Brennwald sont identiques à celles de Balthasar ?

J. Gt.

Généalogies et Chroniques de famille

(Suite ; voir le numéro d'Octobre).

II

Il ne suffit pas d'avoir fait des recherches et d'avoir trouvé des noms et des dates; pour pouvoir nous en servir utilement il faut, au fur et à mesure qu'elles nous passent sous les yeux, les transcrire d'une manière rationnelle. Plusieurs systèmes peuvent être adoptés. Le plus primitif consiste à prendre simplement ses notes à la file dans un cahier. Elles ne risqueront pas de s'égarer, mais la mise en œuvre sera un peu fastidieuse, car il faudra feuilleter le cahier, souvent revenir en arrière et faire de nombreux pointages pour ne rien oublier. Il peut cependant suffire pour des notes peu nombreuses. En tout état de cause il serait recommandable de laisser un petit espace entre chaque relevé et de ne les écrire que sur le recto du feuillet, laissant le verso en blanc, ceci afin de pouvoir en tout temps, si le besoin s'en fait sentir, les découper pour les transformer en fiches.

Ce dernier système facilite le classement, aussi pourra-t-on l'adopter dès les débuts en portant chaque inscription sur une fiche spéciale. On peut même pour les relevés de l'Etat civil faire imprimer des cartes qu'il n'y aura plus qu'à remplir. En voici un spécimen :

FAMILLE Dumont.

PRÉNOM	<i>César-Henri.</i>
NÉ LE	<i>29 avril 1815,</i> A <i>Serrières.</i>
PÈRE	<i>Jules-François.</i>
MÈRE	<i>Marguerite née Legrand.</i>
GRAND-PÈRE } paternels	<i>Abram-Henri.</i>
GRAND'MÈRE } paternels	<i>Sophie née Giroud.</i>
GRAND-PÈRE } maternels	<i>Pierre Legrand.</i>
GRAND'MÈRE } maternels	<i>Isabelle-Marie née Roulet.</i>
PARRAIN	<i>Henri Louis frère du père.</i>
MARRAINE	<i>Marie Legrand sœur de la mère.</i>

ÉTAT-CIVIL DE Neuchâtel.

Des cartes analogues seront préparées pour relever les inscriptions du registre des décès, seulement les deux dernières lignes concernant le parrain et la marraine seront supprimées et la seconde sera remplacée par les mots : MORT LE..... et l'on pourra introduire une nouvelle rubrique : PROFESSION.....

Il serait bon de choisir une couleur différente pour ces deux cartes et une troisième teinte serait réservée pour les inscriptions de mariages. Les fiches destinées à ce dernier usage pourraient être libellées comme suit :

FAMILLE Dumont.

DATE DU MARIAGE	<i>15 juillet 1809, A Lausanne.</i>
ÉPOUX	<i>Frédéric Secretan.</i>
PÈRE	<i>Jules-Eugène.</i>
FILS DE	<i>Joseph-Henri.</i>
MÈRE	<i>Julie Griboulet.</i>
FILLE DE	<i>Henri et de Joséphine née Roux</i>
	<i>Françoise-Esther Dumont.</i>
ÉPOUSE	<i>Abram-Henri.</i>
PÈRE	<i>Sébastien et de Marguerite Dupuis.</i>
FILS DE	<i>Sophie née Giroud.</i>
MÈRE	<i>Louis - Pierre et de Isabelle Vaucher.</i>
FILLE DE	

ÉTAT-CIVIL DE Lausanne.

Les renseignements que l'on pourrait recueillir d'autres sources que l'Etat civil seront inscrits chacun sur une carte blanche.

Lorsque nous aurons compulsé tous les documents dont nous pensons pouvoir tirer parti, le travail préliminaire sera terminé, et nous passerons à la seconde opération, la mise en œuvre de nos matériaux. Nous commencerons par trier nos cartes en réunissant dans une envelope

loppe toutes celles portant le même nom ; puis nous reprendrons chacun de ces paquets l'un après l'autre pour vérifier si les cartes qu'il contient se rapportent au même personnage, car très souvent on rencontre plusieurs homonymes vivant à la même époque. On trouvera par exemple : Jean fils de Pierre, Jean fils de Jacques, Jean fils de Guillaume, ce qui nous engage à faire trois paquets différents, mais les divisions ne s'arrêteront pas à cette première classification. Nous trouverons par exemple en 1615 un Jean fils de Pierre et un autre en 1740 ; du premier coup d'œil nous verrons qu'il ne s'agit pas du même ; il n'en sera pas autrement si nous rencontrons un Jean fils de Jacques, et de Marie X et un Jean fils de Jacques dont la mère est Elisabeth Y. Autant de personnes autant de nouveaux dossiers.

Tout cela est facile, mais les difficultés commencent avec les cartes qui ne portent qu'un nom, sans indication de filiation, ainsi :

- 1686. Jean Dumont est élu maître-bourgeois.
- 1687. Jean Dumont prête le serment de communier.
- 1688. Jean Dumont est nommé justicier.

Est-ce le même personnage ? ou s'agit-il de deux ou de trois individus ? Evidemment Jean qui prête serment en 1687, c'est-à-dire accomplit le premier acte de la vie communale ne peut pas être le même que celui qui est déjà maître-bourgeois en 1686. Mais que penser du justicier ? On choisissait en général pour ces fonctions des gens expérimentés ; il ne sera donc fort probablement pas le même que le Jean de 1687, sans doute un jeune homme, à moins qu'ayant été absent de sa commune depuis sa jeunesse, il n'y soit revenu que sur le tard. Il est cependant vraisemblable que même alors on ne lui aurait pas confié ces fonctions sitôt après son retour, quoique le cas ne soit pas impossible. Il serait moins téméraire d'admettre que le justicier de 1685 soit identique au maître-bourgeois de 1686, si, à ce moment-là, il n'y avait pas dans la commune d'autres Jean Dumont, et encore ne serait-ce qu'une hypothèse. Si les homonymes sont plus nombreux, il deviendra impossible d'attribuer ces fonctions de justicier à tel ou tel, à moins que d'autres indications ne viennent nous fixer.

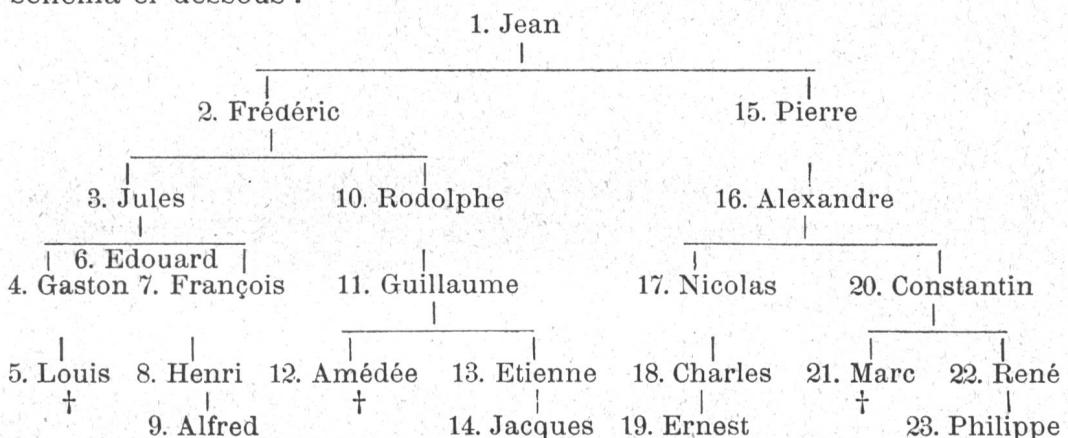
En admettant que ces trois Jean se résument à deux, il restera encore à déterminer lequel est le fils de Pierre, de Jacques ou de Guillaume. Notre seul guide sera une comparaison critique des dates. — Admettons les données soivantes :

Jean fils de Pierre	est né en	1645	et mort en	1680.
Jean fils de Jacques	»	1625	»	1690.
Jean fils de Guillaume	»	1670	»	1700.

Nous verrons que le maître-bourgeois de 1686 ne peut être que le fils de Jacques, le fils de Pierre étant mort avant cette date et le fils de Guillaume n'ayant en 1686 que 16 ans. Il peut aussi arriver que les dates concernant le fils nous fassent défaut, et que nous possédions celles du père. Le problème se posera alors ainsi : un père qui est né ou qui s'est marié telle année, peut-il avoir un fils maître-bourgeois une telle autre année ? Bref, il faudra examiner nos notes sous tous les angles avant d'arriver à la certitude et malgré les soins les plus minutieux, l'investigation la plus perspicace, il nous restera toujours un certain nombre de fiches que nous ne saurons à qui attribuer. Nous les conserverons soigneusement, un hasard pouvant plus tard nous mettre sur la bonne piste.

Ce triage terminé, nous relèverons le contenu de toutes les fiches concernant le même individu, sur une feuille de papier qui sera ainsi son *curriculum vitæ*. Ces feuilles classées méthodiquement constitueront les éléments d'une chronique de famille et serviront soit pour rédiger une histoire plus détaillée avec appréciations critiques, soit pour dresser une généalogie.

S'agit-il d'une chronique, nos feuilles pourront être placées, ou recopiées dans un livre définitif, soit simplement par ordre des dates de naissance des individus, soit en séparant les différentes branches les unes des autres et réunissant les biographies des branches de chacune jusqu'à extinction. Ainsi dans une famille se composant de deux branches principales, chacune se subdivisant en deux rameaux, d'après le schéma ci-dessous :



On établira la chronique dans l'ordre suivant:

1. Jean.

a) Branche ainée.

2. Frédéric.

1^{er} rameau.

3. Jules.

4. Gaston.

5. Louis.

6. Edouard.

7. François.

8. Henri.

9. Alfred.

2^e rameau.

10. Rodolphe.

11. Guillaume.

12. Amédée.

13. Etienne.

14. Jacques.

b) Branche cadette.

15. Pierre.

16. Alexandre.

1^{er} rameau.

17. Nicolas.

18. Charles.

19. Ernest.

2^e rameau.

20. Constantin.

21. Marc.

22. René.

23. Philippe.

Une note explicative en tête de chaque branche et de chaque rameau indiquera la souche. En outre toutes les feuilles ou pages consacrées à un individu seront munies d'un numéro. Il correspondra au numéro donné au même individu sur le tableau généalogique qui devra accompagner la chronique.

III

Nous arrivons ainsi à parler des généalogies. Deux systèmes principaux sont en présence, les *tableaux* et les *généalogies à renvois*. Un exemple de ce dernier système en donnera une meilleure idée qu'une

longue explication. Nous l'empruntons, en l'abrégéant, au volume VII des « Notices généalogiques sur les familles genevoises », de Galiffe :

I. André Monnet fut père de Zacharie, qui suit :

II. Zacharie Monnet testa en 1606.

Ep. : 1575. Françoise Bonichon, † 1635, dont il eut :

1. Zacharie, baptisé 1575 † 1577.
2. Pierre né 1577; Ep. Renée Bovit.
3. Abraham, qui suit (III a).
4. Jean 1582 † 1583.
5. Eve né 1584, femme de Jean Colomb (suivent trois autres enfants) 6 à 8.
9. Zacharie qui suivra (III b).
10. Marie né 1598, etc.

III (a) Abraham Monet né 1579 † 1661.

Ep. Françoise Conot, dont il eut :

1. Esther né 1628 † 1638.
2. Augustin, qui suit (IV a).
3. Zehn, qui suivra (IV b).

IV (a). Augustin Monet, chirurgien, né 1632 † 1678.

Ep. 1663. Guillaume Aval, dont il eut :

- | | |
|----|--|
| 1. | |
| 2. | Suit la nomenclature de dix enfants qui n'ont pas fait |
| 3. | souches. |
- etc.

IV (b). Jean Monet né 1637.

Ep. Suzanne Desponds, dont il eut :

1. Elisabeth né 1660.
2. André né 1663.

III (b). Zacharie Monet né 1596 † 1677.

Ep. 1626. Catherine Trocard, dont il eut :

1. Zacharie qui suit (IV c).
2. Anne, etc.
3. Jean, etc.
4. Françoise, etc.

IV (c). Zacharie né 1627 † 1677.

Ep. 1661. Marguerite De Carro, dont il eut :

1. Georges, qui suit (V).
2. Renée né 1665 † 1702.
3. Marie né 1695.

V. Georges Monet, avocat, né 1662 † 1735.

Ep. 1). 1635. Adrienne Roy ; — 2). 1698. Juditz Bellamey.

Notre but étant simplement de faire voir le système, nous avons supprimé tous les détails superflus, mais il va sans dire que chaque nom sera accompagné si possible des dates de la naissance, du mariage, du décès, ainsi que de telles autres particularités biographiques que l'on aura pu recueillir sur le personnage.

Les généalogies à renvois peuvent paraître un peu confuses au premier abord surtout en voyant ce même chiffre romain répété plusieurs fois et cela pour des individus qui ne sont pas frères. Ces chiffres indiquent des générations. On ne se rend pas très bien compte non plus de la filiation et il faut un peu tâtonner pour la rétablir. Afin d'obvier à ces inconvénients nous avons accompagné les chiffres de lettres (a, b, c) qui ne se trouvent pas dans Galiffe et au lieu de dire simplement comme lui : « Augustin, qui suit » ou « Jean, qui suivra » nous avons ajouté entre parenthèses le chiffre sous lequel on trouvera plus loin Augustin et Jean. Nous recommanderions ces adjonctions qui peuvent éviter des erreurs, surtout lorsque le même nom revient plusieurs fois.

La méthode à renvois se recommande tout particulièrement pour une généalogie imprimée sous forme de livre.

Dans la plupart des cas cependant, surtout s'il s'agit d'établir une généalogie manuscrite on préférera le système des tableaux qui, ayant plus de relief, permettent une vue d'ensemble sur toute la famille. Ils peuvent être établis selon trois plans fondamentaux : 1^o Le tableau horizontal; 2^o le tableau vertical descendant; 3^o le tableau vertical montant. C'est à ce dernier qu'appartient plus particulièrement la désignation *d'arbre généalogique*, parce qu'il affecte souvent la forme d'un chêne ou de quelque congénère de la gent arborescente.

Dans les tableaux généalogiques « horizontaux » on place le premier ancêtre à gauche et fait suivre sa descendance à droite. Les tableaux verticaux descendants rappellent le semeur qui, de sa main, laisse tomber le grain : l'ancêtre se trouvera donc au haut de la page et sa progéniture découlera de lui. Le contraire a lieu dans les tableaux verticaux montants ; l'idée qui est à sa base est celle de la croissance : de l'ancêtre qui est au pied de la page, naissent ses après-venants comme le tronc et les branches d'un arbre.

Pour donner un exemple de ces trois genres, nous avons résumé la généalogie de la maison de Habsbourg en trois planches. Le tableau I est horizontal, le tableau II descendant, et le tableau III montant. Dans tous nous avons faute de place et pour plus de clarté omis les enfants morts en bas âges, les femmes et les filles, en nous limitant aux dates les plus indispensables. Il va sans dire qu'une généalogie gagnera à donner quelques détails de plus et qu'en particulier les filles et les alliances ne devront, autant que possible, pas faire défaut. Il ne faut cependant pas trop s'étendre en fait de renseignements, un de ces tableaux n'étant que le résumé synoptique de la chronique. On se bornera donc à l'indication du nom, des dates de la naissance et du décès, de la profession, des principales charges ou des honneurs du personnage et de ses alliances. On dira par exemple :

JEAN-FRANÇOIS Né 1797. — Mort 1865. <i>Avocat ; 1839 Syndic de Morges, 1850 député au Conseil national, 1857 colonel fédéral.</i> <i>Ep: I. 1824 Marie Colomb</i> Née 1803. — Mort 1835. <i>II 1837 Sophie Pillon</i> Née 1810. — Mort 1873.

TABLEAU I.

		Albert I né 1248 \ddagger 1300	voir tableau II
		duc d'Autriche { élu Empereur	
	Rodolphe I né 1218, \ddagger 1291	1298.	
	élu Empereur		
	Rodolphe II né 1270, \ddagger 1290.	Jean de Souabe { né 1290, \ddagger 1313.	
	Albert le sage \ddagger 1239.		
	Hartmann \ddagger vers 1250.		
	Verner \ddagger 1253.	Jean I \ddagger 1337.	
	Godefroy comte de Laufenburg \ddagger 1271.	Rodolphe de Neu Rapperswyl né 1270, \ddagger 1315.	
	Rodolphe II \ddagger 1249.	Rodolphe \ddagger 1315.	
	Rodolphe Evêque de Constance.	Rodolphe \ddagger v. 1382	
	Eberhard I comte de Kybourg \ddagger 1284.	Rodolphe \ddagger 1383.	
	Hartmann I \ddagger 1300.	Hartmann III \ddagger 1388	
	Eberhard II \ddagger 1357.	Eberhard, prévôt de Soleure. m. 1395.	
Othon.		Hartmann IV \ddagger après 1406.	
		Berthold	
		Prévôt de Strassbourg \ddagger 1395.	

TABLEAU II.

ALBERT I D'AUTRICHE

EMPEREUR

Voir tableau I

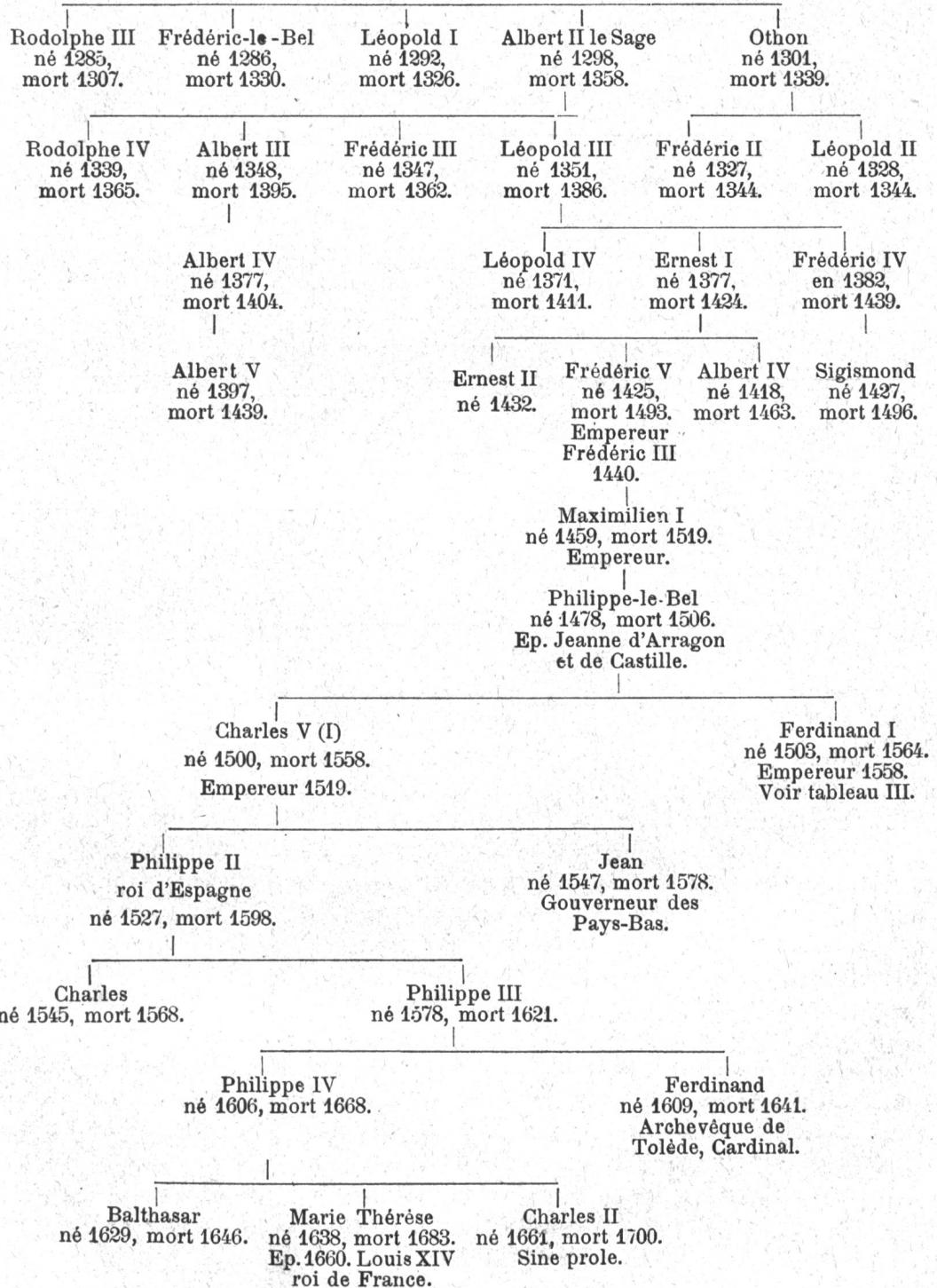


TABLEAU III.

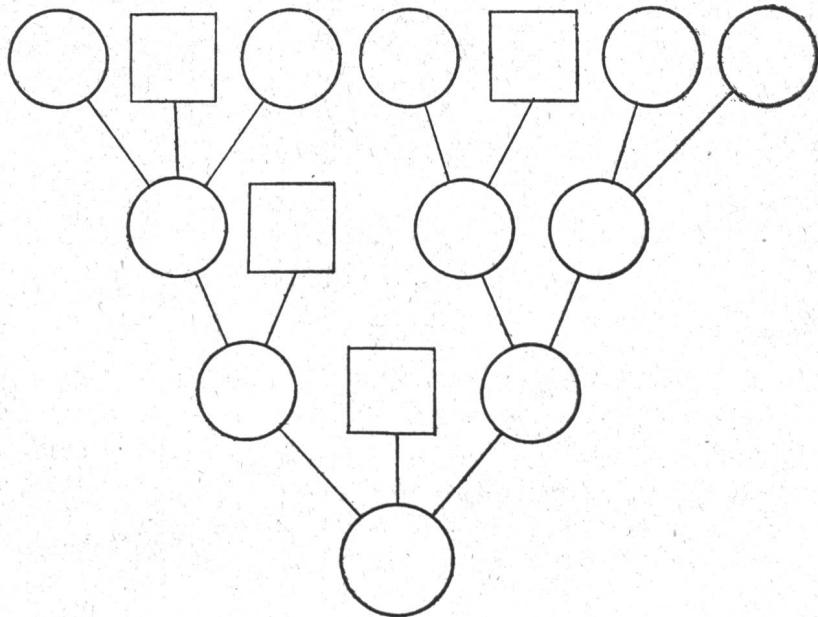
Nous nous sommes servi pour nos tableaux de la forme la plus primitive, celle qu'avec un peu de calligraphie tout le monde peut réaliser. Mais les généalogies, il est à peine nécessaire de le dire, sont sur ces données fondamentales susceptibles d'une exécution infiniment variée, si l'on est dessinateur ou sait manier le pinceau, depuis les simples dessins linéaires jusqu'aux conceptions les plus artistiques, les enluminures les plus riches en couleurs.

Une forme peu élégante à la vérité, mais que l'on rencontre souvent en raison du peu de difficultés d'exécution qu'elle présente consiste à renfermer les noms dans des cercles ou des rectangles reliés ensemble par des lignes. D'autres inscrivent les noms sur des listels ou rubans, ou enfin dans des écussons, des cartouches. La filiation sera indiquée par des branches d'arbres, des cordons, des rinceaux, des guirlandes, etc. On peut adopter une combinaison de ronds et de carrés ou d'écussons de deux formes différentes pour reconnaître à première vue les fils de leurs sœurs. Les maris des filles seront indiqués, mais dans la règle on fera abstraction de leur descendance.

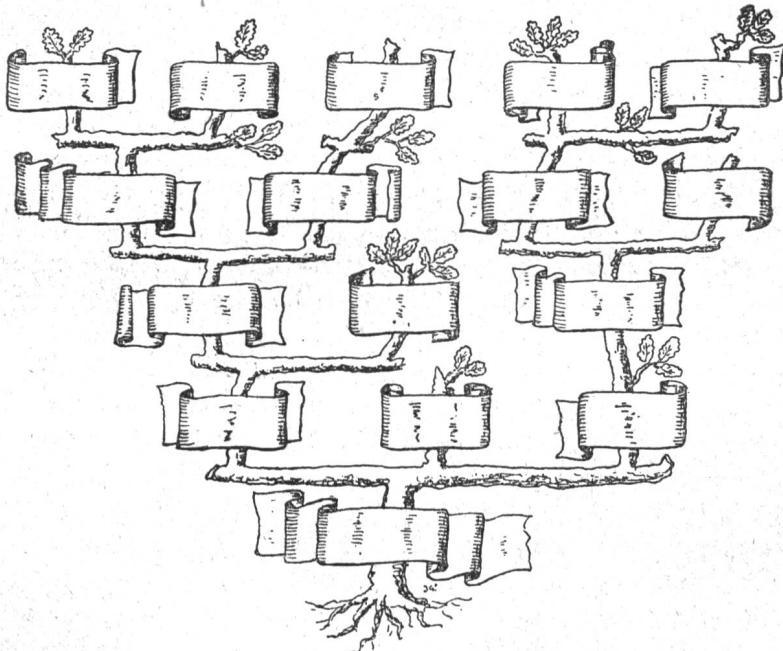
Si une famille a plusieurs branches, ces dernières pourront être distinguées par l'emploi de différentes teintes.

Des armoiries contribueront à embellir la généalogie ; celles de la famille se trouveront naturellement au pied de l'arbre, si l'on a adopté

cette forme, ou à côté du tronc et l'on pourra dans un encadrement artistique, ou autre part, introduire les armes des alliances. Si on les connaît toutes on pourra accompagner le nom de chaque



individu de ses armes. A titre d'exemple nous donnons une reproduction en noir et très réduite d'une généalogie de la maison de Neuchâtel¹ que nous avons publiée il y a quelques années en un grand tableau chromolithographique. Les écussons du mari et de sa femme sont penchés l'un



vers l'autre ; dans le cas de deux alliances successives le mari se trouve entre les deux femmes, la première à dextre, la seconde à senestre. Lorsqu'il y en a trois, la dernière femme suit la seconde. Lorsque la veuve d'un fils de la famille a contracté une nouvelle alliance, les armes

¹ Qui accompagnait le numéro d'Octobre.

de ce second mari se trouvent dans un petit écu de sien ; si au contraire elle était déjà veuve en entrant dans la famille les armes de son premier mari se trouveront devant les siennes également dans un écu diminué.

Nous recommanderions encore de toujours agencer un tableau généalogique, si faire se peut, de manière à placer sur une ligne tous les membres de la famille de la même génération, ce qui contribue grandement à rendre le tableau plus intelligible.

(A suivre.)

JEAN GRELLET.

DONS REÇUS

De M. le Baron DE DACHENHAUSEN, à Munich: *Jouffroy d'Eschavannes*, dictionnaire de la noblesse et du blason. — *De Magny*, archives nobiliaires universelles, Paris 1849. — *Borel d'Hauterive*, annuaire de la noblesse, Paris 1881. — *Vorstermann van Oijen*, dictionnaire nobiliaire et supplément (2 vol.), La Haye 1884, 1889. — *Vorsterman van Oijen*, Het. Vorstenhuis van Waldeck en Pyrmont, La Haye 1889. — *Annuaire de la noblesse des Pays-Bas*, 1871. — *Hiort-Lorenzen*, Danmarks Adels Aarbog, 1884. — *Clubalmanach*, annuaire international des cercles, 1884. — *De Chezy*, Der Ehrenherold, Stuttgart, 1848. — *V. Keller*, Leitfaden der Heraldik, Berlin, 1891. — *de Collalanza, G. B.*, almanach héraldique et drôlatique, Paris et Pise 1884 et 1885 (2 vol.). — *Cernitius*, Decem e familia Burggraviorum nurnbergensium electorum brandenburgicorum eicones, Berlin 1628.

De M. FRITZ SIEBER, à Bâle:

Ludwig Sieber, Guillermi Ficheti parisiensis theologi quam ad Robertum Gaguinum de Johanne Gutenberg et de artis impressoriæ in Gallia primordiis nec non de orthographiæ utilitate conscripsit épistola. — Basileæ, 1887. — *L. Sieber*, testament des Erasmus vom 24. Januar 1527. — Basel 1889. — *id.* Inventarium über die Hinterlassenschaft des Erasmus. — Basel, 1889. — *id.* Das mobiliar des Erasmus, verzeichniss vom 10. April 1534. — Basel 1891. — *Titelbild zu Pamphilus Gegenbachs Fastnachtspiel*: — Basel 1517.

De M. E. A. STUCKELBERG, à Zurich.

Stammbaum der Familie Herzog in Basel-zusammengestellt von Herzog-Berni 1889. — Autogr. Tafel. — Grosse und zuverlässige. *Stammbaum der Tschudischen Familie v. Heinrich Blumer*; Frauenfeld (Titelblatt). — Lith. Tafel.

De M. Th. CORNAZ, à Lausanne :

Une terre cuite en haut relief représentant les armes et les attributs de la Société Suisse d'Héraldique. Cette belle œuvre de M. Cornaz, fait par sa belle ordonnance et la délicatesse du travail le plus grand honneur à son auteur.

Nos meilleurs remerciements à tous ces généreux donateurs.